SEPTEMBRE 2015 **N°17**

SOMMAIRE

- P.1 LES FORMATIONS PRIORITAIRES:
 PLUS COURTES, ET S'ADRESSANT PLUS
 QUE LES AUTRES FORMATIONS À DES
 DEMANDEURS D'EMPLOI DE NIVEAU CAP/BEP
- P.3 6 PERSONNES SUR 10 ÉTAIENT EN EMPLOI SIX MOIS APRÈS LA FIN D'UNE FORMATION «PLAN 100 000», LES TROIS QUARTS D'ENTRE ELLES EN EMPLOI DURABLE
- P.4 CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI RETROUVÉ
- P.6 DES FORMATIONS VISANT
 PRIORITAIREMENT À CHANGER DE
 MÉTIER, ET RÉPONDANT LARGEMENT AUX
 ATTENTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

ENQUÊTE «SORTANTS DE FORMATION PRIORITAIRES 2014»

SIX MOIS APRÈS LA FIN D'UNE FORMATION PRIORITAIRE «PLAN 100 000», LA MAJORITÉ DES BÉNÉFICIAIRES EST EN EMPLOI

EDITA JASAROSKI – DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE L'ÉVALUATION

Six mois après avoir bénéficié d'une formation prioritaire du « Plan 100 000 », 56,9% des demandeurs d'emploi sont en emploi. Trois emplois retrouvés sur quatre sont des emplois durables, et le taux de retour à l'emploi durable s'établit à 41,8%.

Une forte majorité des bénéficiaires en emploi six mois après la sortie se disent satisfaits de l'emploi retrouvé (83,8%). Globalement la formation suivie correspond aux attentes des personnes interrogées. Pour près de huit personnes sur dix (78,2%) en emploi à six mois, l'emploi retrouvé est en lien avec la formation suivie et la grande majorité (59,5%) juge que la formation a été « absolument déterminante » dans leur retour à l'emploi.

Le dispositif « plan de formations prioritaires » offre à des demandeurs d'emploi des places de formations supplémentaires dans des métiers présentant des opportunités d'emploi mais pour lesquels les employeurs rencontrent des difficultés de recrutement. Après près de 40 000 demandeurs d'emploi entrés en formation prioritaire au second semestre 2013 (« plan 30 000 »), le dispositif a été prolongé et a bénéficié à 114 500 demandeurs d'emploi supplémentaires en 2014 (« plan 100 000 »).

LES FORMATIONS PRIORITAIRES: PLUS COURTES, ET S'ADRESSANT PLUS QUE LES AUTRES FORMATIONS À DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE NIVEAU CAP/BEP

Un peu plus d'une entrée en formation sur quatre (26,5%) en 2014 l'a été dans le cadre du «plan 100 000».

Les formations pouvant entrer dans le cadre du « plan 100 000 » ont été déterminées au niveau de chaque région par l'Etat, Pôle emploi, les Conseils régionaux et les partenaires sociaux. Elles se distinguent des autres formations suivies par les demandeurs d'emploi sur trois domaines de formation en particulier. Leur part dans les domaines « Echange et gestion » (31%) et « Fonction production » (14%) sont nettement plus importantes (+ 8 points). A l'inverse, les « formations générales, lettres et langues » sont quasiment inexistantes parmi les formations du « Plan 100 000 » alors qu'elles représentent près d'une entrée sur cinq (18%) parmi les autres formations (tableau 1).

Les formations « plan 100 000 » ont également des durées en moyenne plus courtes : les formations d'une durée inférieure à un mois concernent un tiers (34%) des personnes entrées dans une formation du « Plan 100 000 », contre 22% de celles entrées dans les autres formations (tableau 2). A l'inverse, les formations de six mois ou plus concernent 12% des formations du « Plan 100 000 » alors qu'elles représentent 31% des autres formations. Au total, le volume d'heures prévues de la formation est deux fois moins élevé pour les formations du « Plan 100 000 » : 324 heures contre 629 heures pour les autres formations.

Les personnes qui ont suivi une formation du « Plan 100 000 » représentent un cinquième de l'ensemble des entrées en formation en 2014. Ces formations sont majoritairement axées sur des dispositifs individuels et personnalisés, deux fois plus que les entrées « hors Plan 100 000 » (58% contre 27%). Elles sont également plus courtes, tant en durée qu'en volume d'heures.

Six mois après avoir bénéficié d'une formation prioritaire du « Plan 100 000 », la majorité (57%) des demandeurs d'emploi occupe un emploi. Celui-ci est un emploi durable pour trois personnes sur quatre, et le taux de retour à l'emploi durable s'établit à 41,8%.

Dès leur sortie de formation, 29% des stagiaires étaient en emploi. Les secteurs « Transport » et « Logistique » représentent un cinquième des emplois retrouvés, suivi par les secteurs du « Commerce, vente et grande distribution » (14,7%) et de l' «Industrie » (11,1%).

L'objectif de formation le plus souvent cité par les personnes interrogées (44,6%) est celui d'évoluer vers un nouveau métier. Elles se déclarent majoritairement satisfaites de la formation, et la grande majorité de celles en emploi six mois après la sortie (60%) juge que la formation a été absolument déterminante dans leur retour à l'emploi.

UN PEU PLUS D'UNE ENTRÉE EN FORMATION SUR QUATRE

26,5% EN 2014 L'A ÉTÉ DANS LE CADRE DU « PLAN 100 000 »



TABLEAU 1

DES DOMAINES DE FORMATION CONTRASTÉS

	ENTRÉE EN FORMATION		
DOMAINE DE FORMATION	PLAN 100 000	HORS PLAN 100 000	
Echange et gestion	31%	23%	
Electricité - électronique	3%	2%	
Fonction production	14%	6%	
Formation générale, lettres et langues	1%	18%	
Génie civil, construction, bois	5%	4%	
Information, communication	4%	8%	
Production mécanique	6%	3%	
Services à la collectivité	9%	5%	
Services aux personnes	21%	21%	
Transformation	5%	4%	
Agriculture, Arts, Sciences, Sciences humaines	2%	6%	
ENSEMBLE	100%	100%	

Source : Pôle emploi - SISP, SID

Plusieurs dispositifs de formation existent pour les demandeurs d'emploi. Certaines formations, de type « préalables à l'embauche », sont liées à une offre d'emploi spécifique déposée à Pôle emploi (AFPR, POE individuelle). D'autres visent à accroître les compétences des demandeurs d'emploi sans être associées à un poste préétabli. Parmi ces

dernières, Pôle emploi peut acheter des formations (AFC – actions de formation conventionnées), ou subventionner la participation d'un demandeur d'emploi à une formation créée par ailleurs (AIF – Aide individuelle à la formation). Les formations de type « préalables à l'embauche » sont surreprésentées dans le « Plan 100 000 » : elles représentent

24% de celles-ci, contre 8% des autres formations (cf. graphique 1). Parmi les autres formations, les AIF sont largement mobilisées par le « plan 100 000 ». Au total, les dispositifs individuels et personnalisés sont donc surreprésentés parmi les formations prioritaires.

TABLEAU 2

DES FORMATIONS PLUS COURTES POUR LE « PLAN 100 000 », TANT EN DURÉE QU'EN VOLUME D'HEURES

_	ENTRÉE EN FORMATION		
DURÉE DE LA FORMATION	PLAN 100 000	HORS PLAN 100 000	
<1 mois	34%	22%	
>=1 mois et < 2 mois	20%	14%	
>=2 mois et < 3 mois	23%	15%	
>=3 mois et < 6 mois	12%	17%	
>=6 mois	12%	31%	
ENSEMBLE	100%	100%	

Source : Pôle emploi - SISP, SID

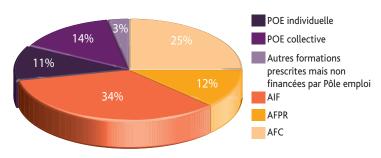
	ENTRÉE EN FORMATION		
DURÉE PRÉVUE DE LA FORMATION EN HEURES	PLAN 100 000	HORS PLAN 100 000	
< 100h	26%	21%	
>= 100h et < 200h	17%	13%	
>= 200h et < 300h	14%	10%	
>= 300h et < 400h	14%	8%	
>= 400h et < 500h	13%	10%	
>= 500h et < 1 000h	9%	17%	
>= 1 000h et < 2 000h	6%	17%	
>= 2 000h	0%	4%	
ENSEMBLE	100%	100%	

Source : Pôle emploi - SISP, SID

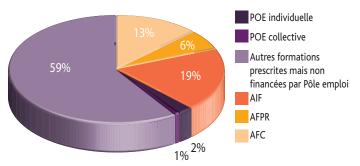
GRAPHIOUF 1

LES DISPOSITIFS INDIVIDUELS ET PERSONNALISÉS SUR REPRÉSENTÉS DANS LE PLAN « 100 000 »

Entrées en formation prioritaire « Plan 100 000 »



Entrées en formation hors « Plan 100 000 »



Plus courtes, plus souvent de type « préalable à l'embauche », et dans des secteurs spécifiques, les formations du « Plan 100 000 » ont concerné en moyenne des demandeurs d'emploi ayant un niveau initial de diplôme moins élevé que ceux entrés dans une formation « hors Plan 100 000 ». Ainsi, une large majorité (57%) des personnes entrées en formation « hors Plan 100 000 » ont au moins le niveau baccalauréat, alors que ce taux est de 45% parmi les entrées du « Plan 100 000 ». De même, la part des CAP/BEP est nettement plus élevée parmi les entrées du « Plan 100 000 » : 41% contre 34% pour les autres formations. En ce qui concerne la qualification, on observe un peu plus d'ouvriers dans la population du « Plan 100 000 » : 23%, contre 18% pour les autres formations. Les deux populations sont très similaires en termes d'âge (cf. tableau 3). On peut toutefois noter que la part des personnes de moins de 30 ans entrées dans une formation « hors Plan 100 000 » est légèrement plus élevée (44%, contre 41% pour le « Plan 100 000 »).

Enfin, alors que la population des entrées en formation « hors Plan 100 000 » compte autant d'hommes que de femmes, la population masculine est nettement majoritaire dans les formations du « Plan 100 000 » (62% d'hommes). Cette observation est à mettre en lien avec le constat qu'une formation sur trois (33%) du « Plan 100 000 » porte sur les champs de la « Manutention », « Défense, prévention, sécurité », « Transport », principalement occupés par des hommes (contre 16% pour les formations « hors Plan 100 000 »).

Les résultats qui suivent proviennent d'une enquête réalisée en mai et juin 2015 auprès de demandeurs d'emploi sortis du plan 100 000 entre juin et décembre 2014.

6 PERSONNES SUR 10 ÉTAIENT EN EMPLOI SIX MOIS APRÈS LA FIN D'UNE FORMATION « PLAN 100 000 », LES TROIS QUARTS D'ENTRE ELLES EN EMPLOI DURABLE

Six mois après la fin d'une formation prioritaire « Plan 100 000 », **56,9%** des demandeurs d'emploi étaient en emploi, et **41,8%** en emploi durable (CDI ou contrat de six mois ou plus).

¹ Les différents types de formation sont présentés en annexe.

Le taux de retour à l'emploi varie fortement en fonction du type de formation suivie. Ainsi le taux est le plus élevé (73,6%) pour les formations de type préalables à l'embauche (AFPR et POE individuelle¹), qui représentent un quart des formations du « Plan 100 000 » (cf. tableau 4). Le taux de reclassement le plus faible est observé pour les formations type AFC (44,8% de reclassés).

TABLEAU 3

LA POPULATION « PLAN 100 000 » SIMILAIRE EN TERME D'ÂGE AUX ENTRÉES HORS FORMATION « PLAN 100 000 »

	ENTRÉE EN FORMATION		
ÂGE À L'ENTRÉE DE LA FORMATION	PLAN 100 000	HORS PLAN 100 000	
< 25 ans	26%	24%	
25-29 ans	18%	17%	
30-39 ans	26%	26%	
40-49 ans	20%	21%	
50-54 ans	6%	7%	
55 ans et plus	3%	4%	
ENSEMBLE	100%	100%	

Source: Pôle emploi - SISP, SID

TABLEAU 4

TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI À 6 MOIS SELON LE TYPE DE FORMATION

	TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI À 6 MOIS	% DANS L'ENSEMBLE		
TYPE DE FORMATI	ON			
AFPR POE individuelle AIF AFC POE collective Autre Ensemble	73,4% 73,8% 52,2% 44,8% 58,9% 52,6% 56,9%	12,4% 12,6% 34,3% 22,9% 15,4% 2,3% 100,0%		
ÂGE (À LA SORTIE DE FO	rmation)			
<25 ans 25-29 ans 30-39 ans 40-49 ans 50-54 ans 55 ans et plus	62,1% 60,1% 57,8% 52,8% 48,8% 42,5%	22,2% 18,5% 27,5% 21,1% 6,3% 4,5%		
SEXE				
HOMMES	56,6%	63,5%		
FEMMES	57,5%	36,5%		

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête. Lecture : six mois après une sortie de formation « POE collective » dans le cadre du « Plan 100 000», 58,9% des bénéficiaires étaient en emploi. Les POE collectives ont représenté 15,4% des sorties de formations « Plan 100 000 ». Le taux de retour à l'emploi décroît avec l'âge, passant de 62,1% de reclassés à six mois parmi les moins de 25 ans à 42,5% parmi les 55 ans ou plus. Il est légèrement plus élevé pour les femmes. Parmi elles, 57,5% sont reclassées à six mois contre 56,6% parmi les hommes (cf. tableau 4).

Près de 30% des sortants en emploi à six mois déclarent avoir repris un emploi le mois de sortie de leur formation. Pour 20% des sortants, le retour à l'emploi s'est fait le mois suivant la sortie de la formation (cf. tableau 5). Cette proportion décroit progressivement, excepté au 6ème mois après la formation pour lequel un peu plus d'une personne sur dix déclare avoir retrouvé un emploi.

TABLEAU 5

MOIS DE LA REPRISE D'EMPLOI POUR LES SORTANTS EN EMPLOI SIX MOIS APRÈS LA SORTIE

•••••

RETOUR À L'EMPLOI	%
M (mois de sortie de formation)	29,0%
M+1	21,7%
M+2	11,5%
M+3	9,7%
M+4	8,3%
M+5	7,5%
M+6	12,3%

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

Par ailleurs, deux demandeurs d'emploi sur trois (66,8%) ont eu accès à un emploi au cours des six mois qui ont suivi la fin de la formation « plan 100 000 », qu'ils soient encore en emploi six mois après ou non.

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI RETROUVÉ

Les emplois occupés (tableau 6) six mois après l'issue d'une formation du « plan 100 000 » sont très majoritairement durables (CDI, ou CDD ou mission d'intérim de six mois ou plus) : c'est le cas de près des trois quart d'entre eux (73,5%).

La majorité des sortants (51,9%) a retrouvé un emploi dans une entreprise de taille moyenne, quand un sur cinq (20,6%) est en emploi dans une très petite entreprise (cf. tableau 7).

TABLEALL 6

PRÈS DE TROIS RECLASSÉS SUR QUATRE SONT EN EMPLOI DURABLE

TYPE D'EMPLOI RETROUVÉ	%
Un CDI (contrat à durée indéterminée)	41,4%
Un CDD (contrat à durée déterminée) de 6 mois ou plus	25,4%
Un CDD (contrat à durée déterminée) de moins de 6 mois	14,0%
Une mission d'intérim de moins de 6 mois	12,5%
Une mission d'intérim de 6 mois ou plus	6,7%

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

TABLEAU 7

UNE MAJORITÉ D'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DE TAILLE MOYENNE

CATÉGORIE D'ENTREPRISE	%
une très petite entreprise (moins de 10 salariés)	20,6%
une entreprise moyenne (entre 10 et 250 salariés)	51,9%
une grande entreprise (plus de 250 salariés)	27,5%

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

TABLEAU 8

LES RETOURS À L'EMPLOI CONCENTRÉS SUR TROIS SECTEURS

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOI	PART DANS LES EMPLOIS RETROUVÉS	% EMPLOI DURABLE
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	2,4%	67,8%
Art et façonnage d'ouvrages d'art	0,8%	ns
Banque, assurance et immobilier	2,1%	87,4%
Commerce, vente et grande distribution	14,7%	80,9%
Communication, média et multimédia	3,2%	89,5%
Construction, bâtiment et travaux publics	8,0%	64,7%
Hôtellerie restauration, tourisme, loisirs et animation	9,0%	84,3%
Industrie	11,1%	70,1%
Installation et maintenance	4,7%	81,2%
Santé	4,4%	63,6%
Nettoyage et services a la collectivité	2,8%	66,5%
Sécurité et gardiennage	6,1%	71,4%
Aide a la personne	5,7%	78,9%
Spectacle	0,4%	ns
Support a l'entreprise	4,9%	79,6%
Transport	11,9%	70,0%
Logistique	7,8%	53,8%
ENSEMBLE	100,0%	73,5%

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

Le poste occupé est un emploi qualifié pour 63,3% des sortants.

Les retours à l'emploi se concentrent sur trois secteurs en particulier (cf. tableau 8). Le regroupement des secteurs « Transport » et « Logistique » représente un cinquième des emplois retrouvés, suivi par le secteur du « Commerce, vente et grande distribution » (14,7%) et de l' « Industrie » (11,1%). Parmi les reclassés dans le secteur du « commerce, vente et grande distribution », la part des emplois durables est nettement plus élevée que dans l'ensemble (80,9% contre 73,5%). En revanche pour les deux autres secteurs (Transport, Logistique, Industrie), l'emploi retrouvé est moins souvent durable.

Le secteur de la communication se distingue par le plus fort taux d'emploi durable (89,5%).

La multiplication des expériences professionnelles est un facteur favorable à l'accès à l'emploi. En effet, 63,2% des sortants avec expériences professionnelles multiples sont en emploi six mois après la formation (cf. tableau 9). Pour ces derniers comme pour ceux qui ont toujours eu un emploi régulier, le taux de retour à l'emploi durable est un peu plus élevé que dans l'ensemble. Viennent ensuite, en termes de taux de retour à l'emploi durable, ceux qui n'avaient jamais travaillé auparavant (40,8%) bien qu'ils affichent le taux de retour à l'emploi le moins élevé (49,1%).

La très grande majorité (83,8%) des personnes ayant retrouvé un emploi se disent satisfaites de cet emploi, et même très satisfaites pour un peu plus d'un tiers (cf. tableau 10).

Pour plus des trois quarts (78,2%) des sortants de formation en emploi à six mois, l'emploi retrouvé est en lien avec la formation suivie, et pour plus de la moitié il l'est « parfaitement » (57,5%). C'est dans le domaine des services à la personne que les demandeurs d'emploi déclarent le plus (84,7%) que leur emploi est en adéquation avec la formation, ce domaine représentant 16,5% des formations (cf. tableau 11).

La grande majorité des sortants de formation en emploi à six mois ayant déclaré avoir suivi une formation en lien avec l'emploi retrouvé soulignent l'importance de cette formation pour leur reclassement. Ainsi, pour 59,5% la formation a été « absolument déterminante » dans le retour à l'emploi, et pour 29,5% « en partie déterminante » (cf. tableau 12). Ce sentiment est encore plus fort pour les demandeurs d'emploi ayant suivi une formation dans les domaines des Services (à la collectivité ou aux personnes).

TABLEAU 9

PASSÉ PROFESSIONNEL ET RETOUR À L'EMPLOI

LE PASSÉ PROFESSIONNEL	% RETOUR À L'EMPLOI	% EMPLOI DURABLE	% DANS L'ENSEMBLE
J'ai toujours eu un emploi régulier, avant de connaître le chômage	57,5%	43,3%	33,8%
J'ai eu plusieurs emplois mais sans vraiment connaître d'interruption	63,2%	47,3%	18,7%
J'ai enchaîné période d'activité période de chômage	56,6%	39,3%	30,1%
J'ai travaillé très brièvement ou occasionnellement	49,6%	35,6%	11,2%
Je n'ai jamais vraiment travaillé	49,1%	40,8%	6,2%
ENSEMBLE	56,9%	41,8%	100,0%

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

TARIFALI 10

SATISFACTION PAR RAPPORT À L'EMPLOI RETROUVÉ

NIVEAU DE SATISFACTION	%
Très satisfait	37,1%
Plutôt satisfait	46,7%
Peu satisfait	12,7%
Pas du tout satisfait	3,5%

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

TABLEAU 11

POUR PLUS DES TROIS QUARTS DES SORTANTS DE FORMATION EN EMPLOI À 6 MOIS, L'EMPLOI RETROUVÉ EST EN LIEN AVEC LA FORMATION SUIVIE

	ADÉQUATION ENTRE L'EMPLOI ET LA FORMATION SUIVIE			
DOMAINE DE FORMATION	% en adéquation	% en parfaite adéquation	% en partie en adéquation	% pas vraiment ou pas du tout
Echange et gestion	78,0%	58,6%	19,4%	22,0%
Electricité - électronique	71,3%	45,5%	25,8%	28,7%
Fonction production	70,7%	42,1%	28,5%	29,3%
Formation générale, lettres et langues	46,5%	20,9%	25,6%	53,5%
Génie civil, construction, bois	75,6%	47,4%	28,1%	24,4%
Information, communication	79,3%	50,1%	29,2%	20,7%
Production mécanique	79,3%	57,8%	21,5%	20,7%
Services à la collectivité	82,3%	64,9%	17,5%	17,7%
Services aux personnes	84,7%	70,8%	13,8%	15,3%
Transformation	78,5%	63,0%	15,5%	21,5%
Agriculture, Arts, Sciences, Sciences humaines	79,5%	46,2%	33,3%	20,5%
ENSEMBLE	78,2%	57,5%	20,7%	21,8%

Source : Champs des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

TABIFAU 12

POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES SORTANTS, LA FORMATION A ÉTÉ DÉTERMINANTE DANS LE RETOUR À L'EMPLOI

	FORMATION DÉTERMINANTE DANS LE RETOUR À L'EMPLOI ?			
DOMAINE DE FORMATION	Oui, absolument	Oui en partie	Non, pas vraiment	Non, pas du tout
Echange et gestion	60,1%	29,0%	7,8%	3,1%
Electricité - électronique	61,2%	28,5%	8,8%	1,5%
Fonction production	45,3%	39,5%	12,2%	3,0%
Formation générale, lettres et langues	30,2%	51,9%	14,7%	3,3%
Génie civil, construction, bois	52,4%	36,0%	8,5%	3,0%
Information, communication	58,2%	29,5%	8,3%	4,0%
Production mécanique	57,3%	29,6%	7,1%	6,0%
Services à la collectivité	69,8%	23,5%	5,5%	1,3%
Services aux personnes	65,7%	25,3%	5,8%	3,3%
Transformation	61,0%	30,0%	7,5%	1,5%
Agriculture, Arts, Sciences, Sciences humaines	39,4%	38,8%	19,7%	2,2%
ENSEMBLE	59,5%	29,5%	7,9%	3,1%

Source : Champs des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

parfaitement corrélé avec la satisfaction exprimée par les demandeurs d'emploi quant à la formation suivie. Ainsi, parmi les domaines de formations représentés de manière significative, ce sont les services à la collectivité qui répondent le plus parfaitement aux attentes (54,9%), alors que le taux de retour à l'emploi pour ce domaine de formation est seulement un peu plus élevé que la moyenne (cf. tableau 13). Le meilleur taux de retour à l'emploi est observé pour le domaine

« Production mécanique ». Malgré cela, les demandeurs d'emploi qui ont suivi une formation dans ce domaine sont parmi les moins nombreux à déclarer en avoir été

parfaitement satisfaits (37,4%).

Le taux de retour à l'emploi n'est pas

DES FORMATIONS VISANT PRIORITAIREMENT À CHANGER DE MÉTIER, ET RÉPONDANT LARGEMENT AUX ATTENTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le premier objectif de formation cité par les demandeurs d'emploi en ayant bénéficié est « l'évolution vers un nouveau métier, le changement de métier ». Ce motif est cité par 44,6% d'entre eux (cf. tableau 14). Pour 28,3%, il s'agit de progresser dans son métier et enfin pour 13,3% cette formation correspond à une remise à niveau des connaissances.

Globalement la formation correspond aux attentes des sortants de formation (86,5% des répondants), un peu moins de la moitié (47,1%) se dit même parfaitement satisfaite de la formation suivie (cf. tableau 15).

L'interrogation plus précise sur la formation suivie montre que le premier motif de satisfaction concerne la qualité du ou des formateurs.

En effet, 88,2% en sont satisfaits et plus de la moitié (54%) même très satisfaits (cf. tableau 16). Viennent ensuite le contenu de la formation, qui recueille 88% de satisfaits, le déroulement de la formation (83,1% de satisfaits) et la durée de la formation (77,4% de satisfaits).

TABLEAU 13

UNE GRANDE SATISFACTION POUR LES FORMATIONS DANS LES SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

DOMAINE DE FORMATION	PAR RAPPORT AUX ATTENTES DU SORTANT DE FORMATION, LA FORMATION Y RÉPOND :			% dans	Taux de retour	
	Parfaitement	En partie	Peu	Pas du tout	l'ensemble	à l'emploi
Echange et gestion	48,7%	37,9%	8,4%	5,0%	34,7%	56,2%
Electricité - électronique	58,3%	33,9%	5,2%	2,6%	3,6%	54,4%
Fonction production	49,7%	40,1%	7,0%	3,3%	12,4%	51,0%
Formation générale, lettres et langues	42,0%	46,6%	8,0%	3,4%	1,8%	42,2%
Génie civil, construction, bois	43,6%	42,2%	8,7%	5,5%	3,6%	53,5%
Information, communication	37,8%	46,3%	10,2%	5,6%	6,3%	55,5%
Production mécanique	37,4%	43,7%	12,6%	6,3%	6,0%	67,0%
Services à la collectivité	54,9%	35,9%	6,7%	2,5%	9,0%	57,7%
Services aux personnes	44,8%	38,3%	11,1%	5,8%	16,5%	60,3%
Transformation	43,9%	42,8%	6,7%	6,5%	4,4%	62,4%
Agriculture, Arts, Sciences, Sciences humaines	45,8%	40,1%	11,2%	2,9%	1,7%	62,2%
ENSEMBLE	47,1%	39,4%	8,7%	4,7%	100,0%	56,9%

Source: Champs des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

TABLEAU 14

« CHANGER DE MÉTIER » EST LE 1^{ER} OBJECTIF DE FORMATION CITÉ

OBJECTIF DE FORMATION	%
Compléter votre formation de base pour progresser dans votre métier	28,3%
Compléter votre formation de base pour évoluer vers un nouveau métier, changer de métier	44,6%
Remettre à niveau vos connaissances	13,3%
Autre	13,9%
ENSEMBLE	100,0%

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

En outre, à la question « et si c'était à refaire », 70,8% des sortants déclarent qu'ils referaient la formation dans le même centre de formation/ou entreprise. Environ 15% déclarent qu'ils la referaient mais dans un autre centre de formation, et une part similaire qu'ils ne referaient pas cette formation.

LES SORTANTS DE FORMATION NON RECLASSÉS À 6 MOIS

Six mois après la fin de la formation, 90,0% des personnes non reclassées déclarent être à la recherche d'un emploi, 5,6% sont en formation dans une autre formation et 4,4% ont arrêté leur recherche. Parmi ces personnes, un peu plus d'une sur cinq (22,9%) déclare avoir été en emploi dans les cinq mois qui ont suivi la formation. Pour plus des deux tiers (68,8%) d'entre elles, il s'agissait d'un CDD ou d'une mission d'intérim.

Lorsqu'on leur demande si la formation suivie peut les aider à retrouver un emploi, 24,6% répondent « oui absolument » et 46,4% répondent « oui peut-être ». Par ailleurs, 70,8% des demandeurs d'emploi non reclassés six mois après la fin de la formation souhaiteraient suivre une nouvelle formation (autre que celle-ci). Parmi eux, 17,7% ont démarré des démarches concrètes. Près d'un sur quatre (23,8%) déclare ne pas souhaiter suivre une nouvelle formation, et 5,4% déclare que « cela ne sert à rien ». Enfin au moment de l'enquête (soit au moins 7 mois après la fin de la formation), 12,7% sont en emploi, et 4,8% en formation.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI N'ONT PAS SUIVI LA FORMATION JUSQU'À SON TERME

Environ 6% des personnes interrogées ont abandonné la formation avant la fin de celle-ci. Cela est lié à des problèmes financiers ou contraintes personnelles pour 23,0 % d'entre elles. Environ une personne sur cinq (21,5%) a arrêté la formation car elle avait retrouvé un emploi au cours de la formation. Au moment de l'enquête, 30,6% des personnes ayant abandonné la formation avant sa fin sont en emploi.

TABLEAU 15

LA FORMATION CORRESPOND AUX ATTENTES DES SORTANTS DE FORMATION

PAR RAPPORT À VOS ATTENTES, VOUS DIRIEZ QUE CETTE FORMATION CORRESPOND	%
Parfaitement à vos attentes	47,1%
En partie à vos attentes	39,4%
Peu à vos attentes	8,7%
Pas du tout à vos attentes	4,7%
ENSEMBLE	100,0%

Source : Champ des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

TABLEAU 16

LES SORTANTS DE FORMATIONS SOULIGNENT LA QUALITÉ DU OU DES FORMATEUR(S)

NIVEAU DE SATISFACTION	le contenu de la formation	la durée de la formation	la qualité du ou des formateur(s)	
Très satisfait	43,6%	32,7%	54,0%	39,9%
Plutôt satisfait	44,4%	44,7%	34,2%	43,2%
Pas vraiment satisfait	8,9%	16,8%	7,6%	11,7%
pas du tout satisfait	3,2%	5,8%	4,3%	5,2%
ENSEMBLE	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Champs des sortants entre juin et décembre 2014 du Plan 100 000 ayant répondu à l'enquête.

ENCADRÉ

Le dispositif « plan de formations prioritaires pour l'emploi » a été mis en place à la suite de la conférence sociale de juin 2013, afin d'offrir à des demandeurs d'emploi des places de formations supplémentaires dans des métiers offrant des perspectives de recrutement mais pour lesquels les employeurs rencontrent des difficultés de recrutement. Les formations entrant dans ce cadre sont déterminées au niveau de chaque région par l'Etat, Pôle emploi, les Conseils régionaux et les partenaires sociaux. Après 39 400 demandeurs d'emploi entrés en formation prioritaire au deuxième semestre 2013 (« plan 30 000 »), le dispositif a été prolongé en 2014, et a bénéficié à 114 500 demandeurs d'emploi supplémentaires (« plan 100 000 »).

L'étude s'appuie principalement sur l'exploitation de résultats d'une enquête Web, réalisée en mai et juin 2015, auprès de 54 300 demandeurs d'emploi sortis du plan 100 000 entre juin et décembre 2014. Au total, 15 320 personnes ont répondu à cette enquête.

La quasi-totalité (94%) des demandeurs d'emploi a suivi la formation jusqu'à son terme. Cette population constitue la population socle des résultats présentés.

Les données de l'enquête ont été redressées par calage sur marges (variables sexe, tranche d'âge, inscription à Pôle emploi au moment de l'enquête et type de formation croisé par régions) permettant une exploitation des résultats par région.

Trois volets principaux sont abordés dans l'enquête :

- la situation du demandeur d'emploi six mois après la fin de la formation (taux de retour à l'emploi, accès à l'emploi au cours des six mois) ;
- les caractéristiques de l'emploi retrouvé et adéquation avec la formation suivie ;
- l'appréciation des bénéficiaires sur la formation suivie (objectif, satisfaction ...).

ENCADRÉ

DÉFINITIONS

Emploi durable:

emploi durable : ensemble des contrats d'une durée de 6 mois ou plus incluant : CDI, CDD et missions d'intérim de 6 mois ou plus ainsi que les créateurs d'entreprise et travailleurs indépendants.

Taux de reclassement/retour à l'emploi :

proportion de personnes en emploi à la fin d'une période

Taux de reclassement durable/retour à l'emploi durable :

proportion de personnes en emploi durable à la fin d'une période.

Taux d'accès à l'emploi :

proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période.

Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI):

d'une durée maximale de 400h, ces formations préalables à l'embauche financées par Pôle emploi, permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi.

Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable :

CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR. La formation est réalisée soit par un organisme de formation interne ou externe à l'entreprise soit par l'entreprise elle-même sous forme de tutorat.

Action de Formation Conventionnée (AFC) :

l'action de formation conventionnée et financée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelles à la Formation (AIF) :

elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par Pôle emploi :

il s'agit des formations financées par les conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA.

La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. La POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation. Elle est financée par l'OPCA et ne peut excéder 400 heures.

Direction de la publication :

Jean BASSÈRES

Direction de la rédaction :

Stéphane DUCATEZ

Réalisation:

Service communication Siège

